



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 avril 2022

N° : 2022-62
OBJET : Avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2022/2023 entre l'agence d'urbanisme de l'aire Métropolitaine et le Symalim

Date de la convocation : **Mardi 05 avril 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 17	en droits de vote : 54,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 18,5
	Votant-e-s : 21	en droits de vote : 73

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5
	M. BENZEGHIBA	5
	Mme Creuze	5 + 5
	Mme Dehan	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5,5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 2
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Chapuis à M.Vieira
M.Benzeghiba à Mme. Reveyrand
Mme Pommaz à M.Gaitet
M.Barge à M.Quiniou

Madame la Présidente expose,

L'Agence d'urbanisme de l'aire Métropolitaine lyonnaise a pour mission de réaliser et de suivre des programmes d'études. Ces études doivent permettre la définition de la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique, social, culturel en prenant en compte l'environnement dans une perspective de développement.

Le SYMALIM, par délibération du 10 décembre 2021, a adhéré à l'association pour les exercices 2022 et 2023 et depuis, signe annuellement une convention de partenariat avec l'Agence d'urbanisme de Lyon.

Le présent avenant a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le montant de la subvention du SYMALIM pour la réalisation du programme partenarial d'activité de l'association sur l'exercice 2022.

Pour mémoire dans le cadre du Budget Primitif 2022 ont été inscrites la subvention de 30 000 € pour l'exécution du programme partenarial d'activités et la cotisation annuelle de 5 000 € qui permet l'accès à l'ensemble des travaux de l'Agence, prises sur les crédits du budget de Fonctionnement SYMALIM.

Pour cette année, l'Agence est mobilisée sur deux volets :

- Accompagnement à la mise en œuvre du plan de mandat 2021-2026
- Elaboration d'une charte Eau et Nature

L'élaboration d'un document-cadre Charte eau et nature est inscrite au plan de mandat 2021-2026 : *"Préciser les enjeux des activités humaines vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, et en préciser les modalités"*.

L'objectif de ce document-cadre est de se doter d'un document unique qui reprend les orientations "Eau et Nature au regard des activités humaines" présentes dans les différents programmes, projets et plans de gestion existants tels que la charte ENA, DOCOB Natura 2000, plan de gestion forestier, Contrat de restauration du Rhône, les DUP de prélèvement d'eau potable...

La Métropole de Lyon ayant manifesté son intérêt pour être associée à cette avec le Département de l'Ain, la CCMP. La Direction de l'Eau de la Métropole ainsi partagé son besoin d'un affichage renforcé de la question de

la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques, de la reconquête de la qualité des eaux au regard des activités humaines.

Dans un premier temps, l'objectif est la constitution d'une synthèse des documents sectoriels à destination du Symalim et de ses partenaires du Symalim :

- L'identification des conflits / points noirs / absence de cohérence entre les différents documents sectoriels
- L'identification des sujets complémentaires à expertiser : plan de gestion des plans d'eau (inexistants aujourd'hui), plan de gestion des arbres hors forêts ?

Un benchmark sur la question d'accueil du public dans des espaces naturels/agricoles à haut intérêt écologique (N2000 et champs captants) pourra éclairer la démarche.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à signer ledit avenant tel qu'annexé.
- **DIT** que cette dépense sera imputée sur la section de fonctionnement du Budget principal du SYMALIM- chapitre 65 - article 6574.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

